



Conseil économique et social

Distr. générale
14 mai 2013
Français
Original : anglais

Réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Compte rendu analytique provisoire de la 7^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 22 avril 2013, à 15 heures

Président : M. Osorio (Colombie)

Sommaire

Réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (*suite*)

Débat thématique plénier sur le thème 2 : Le financement du développement durable, notamment la mobilisation des capitaux privés, dans le cadre du suivi des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro du 20 au 22 juin 2012

- a) *Exposé de M^{me} Shamshad Akhtar, Sous-Secrétaire générale au développement économique, Département des affaires économiques et sociales*
- b) *Exposé de M. James Zhan, Directeur, Division de l'investissement et des entreprises, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement*
- c) *Exposé de M. Chris Lane, Chef de la Division des pays à faible revenu, Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation, Fonds monétaire international*

Dialogue interactif

Débat thématique plénier sur le thème 3 : Partenariat mondial pour le développement dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

13-30443X (F)



Merçi de recycler



- a) *Exposé de M. Jos Verbeek, économiste principal, Banque mondiale*
- b) *Exposé de M. Richard Kozul-Wright, Administrateur chargé de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement*
- c) *Exposé de M. Shishir Priyadarshi, Directeur de la Division du développement, Organisation mondiale du commerce*

Dialogue interactif

La séance est ouverte à 15 h 10.

Réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (suite)

Débat thématique plénier sur le thème 2 :

Le financement du développement durable, notamment la mobilisation des capitaux privés, dans le cadre du suivi des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro du 20 au 22 juin 2012 (E/2012/52)

*a) Exposé de M^{me} Shamshad Akhtar,
Sous-Secrétaire générale au développement économique, Département des affaires économiques et sociales*

1. **M^{me} Akhtar** (Sous-Secrétaire générale au développement économique, Département des affaires économiques et sociales) dit qu'il est urgent de se pencher sur la question du financement du développement durable dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, compte particulièrement tenu du fait que les problèmes que rencontre le secteur public pour mobiliser un financement aux fins du développement, en conséquence de la crise financière mondiale, pourraient persister. De plus, les flux d'aide publique au développement ont à peine atteint la moitié du niveau de l'engagement tendant à affecter 0,7 % du revenu national brut à l'aide publique au développement. Bien que les courants d'aide Sud-Sud soient prometteurs, les pays dotés de ressources ont pour l'instant fourni une assistance bilatérale plutôt que de s'associer à des partenariats mondiaux aux fins d'un programme de développement multilatéral. Il est donc nécessaire de concevoir différemment la stratégie de financement durable.

2. La principale priorité devrait être de libérer le potentiel du secteur privé, car l'investissement étranger direct continuerait à jouer un rôle critique en offrant le capital-risque nécessaire et en introduisant des innovations et des techniques. La promotion d'une stratégie financière inclusive, associant la viabilité économique, sociale et écologique nécessitera des investissements dans de multiples secteurs, dans les pays en développement et les pays développés. S'il est important de centrer l'attention sur le rapport entre les impôts et le produit intérieur brut (PIB), les paradis

fiscaux et les flux illicites, l'ampleur des investissements nécessaires signifie qu'il convient de mettre davantage l'accent sur les flux privés aux fins du développement; à cet effet, il faudrait disposer d'un système financier stable et de conditions politiques favorables pour pouvoir allouer les ressources avec efficacité et efficience.

3. Se référant à la note du Secrétaire général intitulée « Cohérence, coordination et coopération dans le contexte du financement du développement durable et du programme de développement pour l'après-2015 » (E/2013/52), M^{me} Akhtar constate que les déficits de financement sont particulièrement importants dans les domaines économiques que le secteur privé n'a pas trouvés attrayants du point de vue du ratio risque/rentabilité. Si les besoins de financement à long terme vont croissant, les longs délais associés à la plupart des investissements dans l'infrastructure sont rédhibitoires pour de nombreux investisseurs en conséquence, entre autre, des incitations des marchés financiers et des réglementations.

4. De même, le rapport sur le financement des investissements de longue durée aux fins de la croissance et du développement établi à l'intention du Groupe des Vingt, auquel divers organismes des Nations Unies ont contribué, a constaté que l'on dispose de moins de capitaux à long terme depuis la crise financière de 2008. Le rééquilibrage politique entre le goût pour le risque et des rentabilités acceptables, dans un souci de préserver le système financier mondial, a entraîné des modifications de la réglementation, en conséquence desquelles les banques et les investisseurs traditionnels ont réduit les opérations de levier, ouvrant ainsi le marché des investissements à risque à des intervenants non classiques. Les prêts bancaires ont été la principale forme de financement des investissements de longue durée dans l'infrastructure, en dépit du déséquilibre du rapport fonds propres/endettement entre les dépôts bancaires de courte durée et les besoins de capitaux à long terme pour l'infrastructure. Dans les économies de marché émergentes, les marchés d'obligations d'entreprises et de titrisation n'ont pas pu faire appel au marché des capitaux pour répondre à leurs besoins. Les banques réagissent à l'augmentation des besoins de capitaux et de liquidités en accroissant leur taux de prêt, en réduisant les actifs risqués et en sélectionnant plus rigoureusement leurs investissements. Les

réformes du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire auront probablement d'autres incidences sur la mesure dans laquelle de nombreuses banques souhaiteront financer des projets en appliquant un taux de pondération pour opération à risque élevé aux prêts de longue durée, si bien structurés qu'ils soient. De même, la prescription selon laquelle les assureurs doivent détenir des fonds propres pour couvrir leurs risques (Solvabilité II) pourrait inciter les assureurs à investir dans des projets à plus court terme. La réduction des opérations de levier du système bancaire et la diminution des crédits consentis, en particulier du fait des banques européennes, a causé un déséquilibre considérable en matière de financement des infrastructures et a eu des incidences sur les prêts à plus long terme dans le monde. Il apparaît maintenant qu'il est indispensable de disposer d'un financement non bancaire des infrastructures.

5. La note du Secrétaire général a également évoqué les options d'investissements à long terme, en ce qui concerne les investissements classiques dans l'infrastructure et les projets d'investissement dans l'infrastructure sobre en carbone, l'insuffisance des crédits pour financer l'innovation et les nouvelles technologies et les limites aux crédits destinés aux petites et moyennes entreprises, principaux facteurs d'innovation, d'emploi et de croissance dans de nombreux pays. Le financement des secteurs public et privé, des politiques publiques et la coopération internationale seront nécessaires pour financer ces besoins considérables, croissants et divers. Il s'agira fondamentalement d'assurer des complémentarités entre ces différentes sources de financement, car chaque type de financement s'assortit d'objectifs d'investissement, de responsabilités fiduciaires et de mesures d'incitation spécifiques. Il faudra mieux comprendre ces différences pour concevoir des politiques susceptibles d'exploiter efficacement les fonds privés conjointement avec les ressources publiques et d'harmoniser les incitations du secteur privé avec les objectifs publics. Bien qu'il existe de petites poches d'investisseurs socialement responsables (dont le nombre va croissant), la plupart des capitaux privés restent mus par le profit. En conséquence, le secteur privé sous-investira dans le bien public. Les politiques du secteur public devront être conçues de manière à mobiliser les fonds privés dans le cadre d'un partage des risques.

6. Si le financement du secteur privé est de plus en plus important, on ne saurait minorer le rôle du financement et de la mobilisation des ressources à l'échelon national. Il faudrait également prendre des mesures pour que l'APD ne diminue pas encore davantage, car il est important d'utiliser cette assistance pour mobiliser les investissements privés. L'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015, qui regroupe des membres de 60 organismes de Nations Unies et des institutions de Bretton Woods, appuiera l'activité du Comité intergouvernemental du financement du développement durable, une fois qu'il sera créé.

b) Exposé de M. James Zhan, Directeur, Division de l'investissement et des entreprises, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

7. **M. Zhan** (Directeur, Division de l'investissement et des entreprises, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) dit qu'il faut introduire des politiques en vue d'encourager l'investissement étranger direct, en cherchant à assurer l'intégration du développement durable dans la politique des investissements, à promouvoir les investissements aux fins de la croissance inclusive, à favoriser l'investissement direct et à acheminer l'investissement dans la croissance verte et le développement des infrastructures.

8. Il ressort des tendances les plus récentes que les flux mondiaux d'investissement étranger direct ont diminué de 18 % en 2012, pour se chiffrer à quelque 1,3 million de millions de dollars, contrairement aux autres indicateurs macroéconomiques, tels que la croissance du PIB mondial, la formation brute de capital fixe et les échanges, qui ont tous été positifs. Cette diminution s'explique la fragilité économique, due à la précarité de la conjoncture macroéconomique et à l'incertitude politique pour les investisseurs. En dépit des signes de redressement des investissements étrangers directs en 2010 et 2011, on escompte que les flux n'augmenteront que modérément, pour atteindre un montant estimatif de 1,6 million de millions de dollars en 2014, en raison d'améliorations de la situation macroéconomique et du reprofilage de la coopération transnationale, y compris la reconstitution des stocks de capitaux. Toutefois, cette prévision est loin d'être certaine, en raison des faiblesses

structurelles des grandes économies en développement et du système financier mondial et des incertitudes politiques dans des domaines cruciaux pour la confiance des investisseurs. Les sociétés transnationales des grands pays en développement ont adopté une attitude attentiste, préférant conserver des réserves en liquidités à un niveau record plutôt que d'investir. Il n'existe donc aucun signe d'un net rétablissement de l'investissement étranger direct.

9. La situation de l'investissement a néanmoins évolué; les pays en développement et les économies en transition représentent quelque 50 % des flux mondiaux d'investissement en 2012 et les sociétés transnationales des pays en développement 30 % des flux mondiaux d'investissement étranger direct. En outre, en 2012, les pays en développement ont attiré pour la première fois 130 milliards de dollars d'investissement, plus que les pays développés dans leur totalité. Les sociétés transnationales sont restées un important facteur de croissance dans l'économie mondiale, alors que leur croissance moyenne a dépassé celle des grandes sociétés nationales du monde. Les 80 000 sociétés transnationales et leurs 900 000 filiales dans le monde pourraient et devraient faire d'importantes contributions au développement durable et à la croissance inclusive.

10. Les politiques nationales et internationales en matière d'investissement ne comportent pas un élément développement durable; si les systèmes monétaires et commerciaux multilatéraux sont en place, tel n'est pas le cas d'un système multilatéral des investissements. L'actuel régime des investissements internationaux se compose de 3 200 traités bilatéraux, régionaux, sous-régionaux et interrégionaux relatifs aux investissements. Cet ensemble à couches et à facettes multiples, hautement atomisée est plein de lacunes, de doubles emplois et d'incohérences. En outre, ces traités relatifs aux investissements contiennent très peu de dispositions relatives aux investissements durables ou aux investissements dans les secteurs essentiels propices au développement durable et à la croissance inclusive. Compte tenu de la crise financière mondiale et de l'évolution du modèle de développement, de nombreux pays réexaminent et révisent leurs régimes nationaux et internationaux relatifs aux investissements. C'est pourquoi la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a formulé un cadre de politique relative au

développement durable en tant que principe directeur à l'intention des États.

11. Une autre priorité consiste à acheminer l'investissement dans les secteurs défavorisés pour produire des marchandises ou des services de marché et accessibles à l'intention des membres les plus pauvres de la société et à constituer une capacité nationale de production en établissant des liens professionnels avec les entreprises nationales. Dans cet objectif, la CNUCED coopère avec la Chambre de commerce internationale dans le cadre d'un effort visant à modifier la mentalité du monde des affaires; il faudrait prendre en compte l'investissement au service des pauvres et du développement durable, plutôt que de se borner à examiner la taille et le taux de croissance du marché. De même, dans un effort visant à promouvoir l'investissement responsable aux fins du développement durable, il faut introduire des politiques permettant d'exploiter les réserves considérables d'actifs financiers détenus par le secteur privé, notamment au moyen des bourses des valeurs. Un certain nombre d'organismes des Nations Unies ont collaboré pour promouvoir les bourses durables et ont pu atteindre plus de 10 000 sociétés cotées en bourse.

12. Au nombre des éventuelles sources futures de financement, on trouve l'investissement à impact et les fonds souverains, qui représentent actuellement moins de 1 % des investissements étrangers directs. Toutefois, des politiques doivent être en place pour que la croissance des investissements dans ces domaines soit acheminée vers le développement durable. Enfin, les objectifs relatifs au développement durable devraient comporter une cible relative aux investissements internationaux. Une étude de faisabilité réalisée par la CNUCED a montré qu'il serait possible de quadrupler les investissements dans les économies pauvres et vulnérables.

c) Exposé de M. Chris Lane, Chef de la Division des pays à faible revenu, Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation, Fonds monétaire international

13. **M. Lane** (Chef de la Division des pays à faible revenu, Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation, Fonds monétaire international), accompagnant son exposé d'une projection de diapositives numérisées, dit que des progrès sont réalisés sur la voie d'un modèle de financement autonome des prêts du Fonds monétaire international à

des conditions de faveur, dont on espère qu'il sera appliqué bien au-delà de 2015. Les prêts du FMI visent à aider les pays à rectifier les problèmes de balance de paiement résultant de chocs et de vulnérabilités externes ou internes et sont conçus pour fournir un appui d'urgence ou pour répondre à des besoins à court, moyen ou long terme. Les mesures exceptionnelles de bonification d'intérêts introduites depuis le début de la crise financière mondiale ont récemment été prorogées jusqu'en 2014 et les prêts ont augmenté pour aider les pays à faire face à la crise : 24 milliards de dollars ont été prêtés à des conditions de faveur aux pays à faible revenu, et le FMI a renoncé au remboursement de 5,1 millions de dollars de droits de tirage spéciaux sur ce montant. Ces mesures d'allègement de la dette prises par le FMI, jointes à une croissance vigoureuse et à l'allègement de la dette offert par d'autres partenaires, dont la Banque mondiale et les banques multilatérales de développement, a réduit le niveau de la dette de moitié ces 10 dernières années. La diminution du niveau de la dette se traduit par un abaissement du service de la dette, ce qui a créé une marge de manœuvre budgétaire et permis aux pays de stimuler leurs dépenses de réduction de la pauvreté. On escompte que les prêts du FMI diminueront par rapport à leur niveau élevé actuel au cours des prochaines décennies, une fois l'économie mondiale revenue à la normale; toutefois, si les turbulences économiques persistent, la demande des pays à faible revenu pourrait demeurer à des niveaux analogues, voire augmenter. Ces projections posent également pour hypothèse qu'un certain nombre de pays, à mesure qu'ils s'enrichiront et deviendront moins vulnérables, n'auront plus besoin d'une assistance à des conditions de faveur, ce qui signifie qu'on disposera de davantage de financement pour un plus petit nombre de pays.

14. En septembre 2012, une stratégie à trois piliers a été présentée au FMI, prévoyant la constitution d'un fonds d'affectation spéciale pour faire face à une gamme vraisemblable de demandes. Cette stratégie prévoit de mobiliser un financement suffisant pour les opérations de prêt au cours des 20 prochaines années; toutefois, puisque la demande fluctuera notablement, il convient de mettre en place des mesures de précaution pour pouvoir faire face à une demande élevée. Cette stratégie dispose également de ne pas modifier les mécanismes de à obérer les deux premiers points. Dans un effort visant à créer un fonds international pour financer les dépenses de fonctionnement, le FMI a

récemment vendu des réserves d'or, produisant des bénéfices dont on espère qu'ils serviront à subventionner les prêts aux pays à faible revenu et à permettre d'établir une stratégie de financement autonome à l'intention des pays à faible revenu et des membres du FMI hautement vulnérables. Un examen récent des mécanismes du FMI à l'intention des pays à faible revenu, qui ont fait l'objet d'une importante réforme en 2009 pour mieux répondre aux besoins des membres, a fait apparaître qu'ils fonctionnent bien, la demande se situant dans la fourchette prévue. Des perfectionnements mineurs mais importants ont été proposés, consistant entre autres à axer les ressources sur les pays les plus pauvres et les plus vulnérables et à éliminer certaines des difficultés d'ordre procédural qui surgissent dans la mise en œuvre des mécanismes du FMI.

15. Une autre politique du FMI consiste à classer les pays dans des catégories différentes, lorsque leur revenu dépasse un certain niveau ou qu'ils peuvent accéder à un financement sur le marché, afin que les ressources soient axées sur les pays à plus faible revenu. Six pays ont été classés dans la catégorie supérieure en 2010 et quelques autres à l'occasion de l'examen qui vient de s'achever. Toutefois, les petits États et les États extrêmement petits ont des vulnérabilités externes nettement supérieures à celles des pays normaux à faible revenu. En conséquence, de nouvelles dispositions ont été instaurées à l'intention des États très petits ou micro-États et trois micro-États ont été ajoutés à la liste des pays pouvant emprunter à des conditions de faveur. Le FMI a également donné des conseils relatifs aux politiques à tous ses membres. S'agissant des membres à faible revenu, il a cherché à axer ses conseils sur les domaines qui aideront les autorités nationales à réaliser les objectifs, notamment sur la manière d'accroître les investissements tout en préservant la stabilité macroéconomique, la gestion des revenus tirés des ressources naturelles, le moyen d'éviter les cycles de surchauffe et de dépression et de promouvoir une croissance inclusive. Si ses pouvoirs sont étroitement limités en matière de développement du secteur financier et de financement inclusif, le FMI dispose d'un programme de travail sur la diversification et la transformation structurelle et l'impact de la croissance et des emplois. Il consacre beaucoup de temps à aider les États vulnérables ainsi que les petits États et les micro-États à répondre à leurs besoins particuliers et pressants.

Dialogue interactif

16. **Le Président** appelle l'attention sur les éléments de discussion proposés au chapitre II de la note du Secrétaire général intitulée « Cohérence, coordination et coopération dans le contexte du financement du développement durable et du programme de développement pour l'après-2015 » (E/2013/52).

17. **M^{me} Miranda** (Observatrice du Pérou) est préoccupée par les références péremptoires faites aux biens publics mondiaux dans la note du Secrétaire général, en particulier dans la section consacrée aux besoins et problèmes de financement, dans laquelle il est dit que les biens publics mondiaux incluent l'atmosphère, les océans, la biodiversité et les forêts, compte particulièrement tenu du fait que cette question n'est pas inscrite au programme de développement pour l'après-2015. Il convient de rappeler que la Convention sur la diversité biologique est fondée sur le droit de souveraineté des États sur leurs ressources biologiques. Il conviendrait également d'avoir à l'esprit le principe des responsabilités communes et différenciées. Si la note décrit les domaines où un appui est nécessaire en matière de financement du développement durable, il est important d'éviter des généralisations qui pourraient conduire à des conceptions erronées ou à des erreurs. La notion de biens publics mondiaux pourrait également avoir des incidences sur les échanges et détourner l'attention de la question de l'élimination de la pauvreté et des inégalités en tant qu'objectifs de développement durable. Il faut également se rappeler que d'autres obligations et engagements, en sus de l'APD doivent être honorés et inclus dans le financement aux fins du développement durable. On peut évidemment débattre de la question des biens publics mondiaux, mais elle ne devrait pas être évoquée si elle déjà incluse dans le programme ou si elle fait l'objet d'un consensus international.

18. **M. Wittig** (Observateur de l'Allemagne) considère qu'une approche intégrée du financement du développement durable est nécessaire et qu'il est impératif qu'elle tire parti des mécanismes existants; les programmes financiers devraient fusionner, de même que les objectifs de développement durable et les objectifs de développement de l'après-millénaire doivent être combinés dans un système de référence unique. Le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sont des documents directeurs sur la base desquels il faudrait édifier le financement du

développement durable, bien que celui-ci doive évoluer pour traiter d'autres questions financières issues d'autres processus de l'ONU. Une telle approche est nécessaire pour assurer l'utilisation la plus efficace possible des ressources financières disponibles et devrait être supervisée par le Comité intergouvernemental du financement du développement durable.

19. Le financement du développement durable devrait accorder la même importance au financement du développement sur le plan national et extérieur. Si les États sont responsables de leur propre développement, l'APD et les dons demeurent cruciaux pour les pays les moins avancés et les États fragiles et les fonds publics servent de catalyseurs très importants pour mobiliser des capitaux privés aux fins du développement durable. Toutes ces ressources sont critiques pour atteindre les objectifs escomptés pour l'après-2015 en matière d'élimination de la pauvreté et de biens publics mondiaux. Enfin, un nouveau système d'établissement de rapports et de contrôle en matière de financement externe du développement est nécessaire, car l'actuel système continue à privilégier les courants officiels à conditions favorables dont l'importance relative diminue régulièrement en tant que source de financement du développement. L'établissement de rapports devrait être fondé sur un dialogue ouvert entre toutes les parties prenantes. Le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques a déjà relevé le défi relatif à un nouveau système d'établissement de rapports pour l'après-2015, qui devrait être relié aux mécanismes de l'ONU et du partenariat mondial.

20. **M. James** (Administrateur suppléant pour le Royaume-Uni, Banque mondiale) dit que la Banque mondiale a créé la société Asset Management Company, filiale de la Société financière internationale (SFI) pour faire face à la crise financière mondiale, afin de mobiliser des sources non classiques d'investissement en faisant appel aux fonds souverains, aux fonds d'assurance longue durée et à d'autres sources privées pour qu'ils investissent dans les pays et les régions où les compétences du secteur privé sont peu importantes. La Société a géré le Fonds de capitalisation de la SFI qui a investi dans des banques commerciales, en particulier en Europe de l'Est et en Asie et un fonds d'infrastructure pour l'Afrique et l'Amérique latine. De même, le fonds Climate Catalyst

a investi dans des projets et cherche à favoriser la constitution de fonds et leur dotation en capitaux de départ, pour créer une dotation en capitaux privés qui n'existait pas précédemment. Ces fonds ont aidé à mobiliser des crédits aux fins de projets comportant des résultats en matière de développement sans effet nuisible sur le climat et ont démontré au secteur privé que ces investissements sont viables, contribuant ainsi à renforcer la capacité d'investissement privé.

21. On a également préconisé un financement à des conditions de faveur et la mobilisation du financement public pour encourager l'investissement privé. De fait, cela signifie que le secteur privé assume davantage de risques; de tels partenariats pourraient jouer un rôle dans le financement de projets relatifs au développement ou au climat, si l'on prend des mesures pour que les fonds financés par les contribuables ne servent pas à assumer des risques que le secteur privé pourrait très bien prendre lui-même et ne servent pas à subventionner les bénéfices des entreprises.

22. **M^{me} Dunlop** (Brésil) dit que le document final de la récente Conférence de Rio a réaffirmé la détermination de la communauté internationale en faveur de l'élimination de la pauvreté et du développement durable et demandé l'intégration du développement durable dans le programme de développement. Mettre fin à la pauvreté constitue une obligation morale et les mesures de développement durable sont plus pertinentes que jamais, puisque les modes actuels de production et de consommation ne sont pas viables. Le nouveau modèle de développement devrait comporter un modèle économique associant les trois volets que sont la croissance économique soutenue, l'inclusion sociale et la viabilité écologique. Il faut que l'Organisation des Nations Unies, conjointement avec le FMI, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la CNUCED et le Groupe des Vingt élabore un cadre amélioré de coordination, car les actuels mécanismes de financement dispersés et excessivement verticaux ne peuvent pas offrir les interventions nécessaires pour un programme de développement intégré fondé sur ces trois volets. Le Comité intergouvernemental du développement durable qu'il est envisagé de créer pourrait jouer un rôle important à cet égard.

23. Les efforts d'élimination de la pauvreté nécessiteront des niveaux accrus d'APD et des prêts à des conditions de faveur plutôt que des investissements privés; malheureusement, les actuels engagements

financiers en matière d'APD sont loin d'être honorés. En revanche, des mesures de promotion du développement durable peuvent permettre des mécanismes de financement plus divers, dont un rôle plus important pour le secteur privé. Toutefois, des mécanismes financiers tels que le Mécanisme de développement propre et les Fonds d'investissement pour le climat ne sont pas suffisamment financés. Si l'on est conscient du fait que le développement incombe essentiellement aux États proprement dit, un appui international est crucial pour atteindre tous les objectifs de développement arrêtés sur le plan international et pour prendre systématiquement en compte la durabilité dans tous les efforts de développement.

24. **M^{me} Denizkurdu** (Observatrice du Citigroup) dit que la mission essentielle du Citigroup est de financer le commerce mondial, de promouvoir les flux mondiaux de capitaux et de permettre aux sociétés de croître et de créer des emplois; cette mission consiste également à assurer l'inclusion financière des communautés insuffisamment desservies et des institutions autres que les banques. En relevant les principaux défis en matière de développement, y compris s'agissant des changements climatiques, Citigroup a aidé à élaborer les Principes Équateur en 2003, qui sont les principes de référence en matière d'environnement et de gestion des risques sociaux et s'est fixé en 2007 l'objectif d'affecter 50 milliards de dollars sur 10 ans à des activités d'atténuation des changements climatiques. À la fin 2012, 44 milliards de dollars avaient déjà été affectés à ces initiatives et la Citigroup, conjointement avec deux autres banques mondiales, a récemment assuré le service financier de la plus grande émission d'obligations vertes pour le compte de la Société financière internationale.

25. Pour concrétiser son engagement tendant à élaborer et à fournir des solutions novatrices fondées sur le marché en vue de relever les défis que rencontrent les pays en développement, Citigroup a associé ses connaissances des marchés de l'environnement à son expérience du microfinancement pour obtenir des résultats tangibles et positifs pour les communautés locales, comme le démontre l'achat d'un million de tonnes de crédit carbone au cours des sept prochaines années. Ce projet, structuré par Citi Microfinance et une banque de microfinancement mongole a permis d'installer un isolement et des cuisinières plus efficaces dans plus de 100 000 foyers

mongols. À l'avenir, le recours accru à des partenariats public-privé sera essentiel pour étendre le développement durable dans les activités économiques et sociales. À cet effet, il faudra élaborer des cadres juridiques et réglementaires et introduire des politiques et des méthodes pour offrir des incitations à l'investissement tout en contrôlant les risques. Si le secteur privé demeurera la principale source de capitaux aux fins du développement durable, les ressources publiques pourront jouer un rôle d'appui en récompensant le risque, ce qui permettra aux institutions financières de s'acquitter de leurs responsabilités envers leurs actionnaires. Des réformes juridiques et réglementaires internationales pourraient avoir des incidences sur le niveau et la répartition du financement fourni par le système financier aux fins du développement durable; par exemple, les banques pourraient avoir à détenir davantage de fonds propres pour contrebalancer des prêts à plus haut risque. Ceci pourrait accroître les coûts et réduire la disponibilité du financement à long terme, en particulier dans les pays dont la notation financière est insuffisante pour justifier un investissement à long terme. À cet effet, certains membres de la communauté financière souhaitent encourager les organismes internationaux à envisager des possibilités et des solutions qui préserveraient la disponibilité d'un tel financement.

26. **M^{me} Lu Mei** (Chine) dit que le financement du développement durable devrait être fondé sur les accords antérieurs, tels que la Déclaration de Doha. La communauté internationale devrait mobiliser tout le financement public et prendre des mesures pour encourager la croissance économique mondiale afin de créer davantage de possibilités d'emploi et d'honorer les engagements relatifs à l'APD, qui devrait être au cœur de la coopération internationale. Dans ce contexte, il faudrait considérer que la coopération Sud-Sud complète l'assistance Nord-Sud. Pour renforcer la gouvernance économique mondiale, la communauté internationale devrait améliorer l'environnement extérieur de manière à permettre aux pays en développement de recenser les financements, en accélérant la réforme du système financier international pour éliminer le protectionnisme et créer un système plus juste qui accroîtrait l'accès des pays en développement aux débouchés. Le document final de la Conférence de Rio a énoncé le cadre d'un Comité intergouvernemental du financement du développement durable. L'Organisation des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et d'autres organisations

internationales doivent formuler une stratégie de financement efficace et continuer à la coordonner et à l'appliquer sur la base des besoins de financement des pays en développement.

27. **M^{me} Friedlander** (Observatrice de la International Women's Anthropology Conference) dit que l'interdépendance de l'économie mondiale est bien connue; toutefois, alors que les économies nationales sont toutes successivement victimes des politiques d'austérité, qui ont de graves conséquences sur la vie des peuples dans le monde, on continue à présenter des propositions qui ne feront qu'exacerber ce problème. On peut constater les ravages de l'austérité économique sur le tissu socioculturel des communautés rurales et dans les centres urbains. Les villes, souvent considérées comme des vecteurs du développement économique, ont été lourdement frappées par le chômage, le problème des sans-abris, le manque de denrées alimentaires, la maladie et l'insuffisance des ressources en matière d'éducation et de santé. On constate cette crise non seulement dans les pays les moins avancés et les pays en développement mais aussi dans les pays développés; elle a des effets dévastateurs sur les populations les plus vulnérables, ce qui invite à s'interroger sur l'objectif du modèle de développement que poursuit la communauté internationale.

28. En conséquence des débats sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs du développement durable, on est de plus en plus conscient de la nécessité d'adopter une approche globale, pour examiner les relations et comprendre les processus et mécanismes complexes au cœur des crises économiques, environnementales, sociales et culturelles. Si le document final de la Conférence de Rio invite l'investissement privé à stimuler la croissance et le développement économique, l'expérience a montré que les ressources nécessaires à un investissement à long terme stable dépassent les moyens de l'investissement privé des particuliers et des entreprises et ne servent souvent qu'à enrichir des investisseurs, accroissant les inégalités socioéconomiques. Les investissements dans l'infrastructure et aux fins de la fourniture de denrées alimentaires et de logements adaptés et de la création d'emplois rémunérés ne devraient pas être tributaires d'investissements motivés par le profit individuel.

29. **M. Poulsen** (Observateur de l'Union européenne) dit qu'il est indéniable que, en dépit d'augmentations des engagements mondiaux en matière d'aide et des

progrès satisfaisants enregistrés dans la mise en œuvre du programme d'efficacité de l'aide, la seule aide publique au développement ne pourra pas atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et relever d'autres défis critiques en matière de développement. Toutefois, si l'APD demeure cruciale parce qu'elle fournit un flux prévisible d'aide aux populations les plus défavorisées du monde, d'autres sources de financement public et privé, dont l'investissement étranger direct, les transferts de fonds et les flux privés jouent un rôle de plus en plus important. Des mécanismes de financement novateurs présentent également de grandes possibilités de mobiliser des ressources plus stables et prévisibles aux fins du développement, pour compléter l'APD. En leur qualité de plus importants donateurs collectifs du monde, qui représentent plus de 50 % de l'APD mondiale, l'Union européenne et ses États membres réaffirmeront leur détermination d'appliquer les conclusions de la Conférence de Rio dans le cadre d'une gamme de politiques générales au moyen de la Stratégie européenne pour une croissance intelligente, durable et inclusive, Europe 2020, qui favorise la transition vers une économie verte inclusive. La mobilisation de toutes les ressources, nationales et internationales, privées et publiques, sera essentielle à la bonne élaboration et mise en œuvre d'un programme pour l'après-2015. Il importe d'intensifier les débats sur le mode de mise en œuvre et à cet égard, le Comité intergouvernemental du financement du développement durable devrait être constitué dans les meilleurs délais.

30. **M. Raineri** (Administrateur suppléant pour le Chili, Banque mondiale) dit que si le Groupe de la Banque mondiale œuvre pour éliminer la pauvreté, partager la prospérité et promouvoir une croissance économique durable et inclusive, la crise économique internationale prolongée constitue un obstacle majeur face à ces efforts. En tant que principaux vecteurs de la croissance économique et de la création d'emplois, le secteur privé et l'investissement privé devraient être pris en compte dans les efforts visant à mettre fin à la pauvreté et à susciter un développement durable. Toutefois, des investissements ne seront effectués que s'il existe une conjoncture commerciale propice, fondée sur des politiques économiques rationnelles et la volonté des gouvernements nationaux de garantir les risques. Le Groupe de la Banque mondiale est attaché au développement du secteur privé dans les pays les plus pauvres et la Société financière internationale et

l'Agence multilatérale de garantie des investissements jouent des rôles de plus en plus importants.

31. Pour recouvrer une croissance économique durable à long terme et se relever de la crise financière mondiale, il faudra améliorer la productivité. Il est donc nécessaire de veiller à ce que les institutions et des mécanismes de fonctionnement des marchés adaptés soient en place, permettant l'innovation et l'esprit d'entreprise. Dans ce contexte, le rapport « Doing Business » publié par la Banque mondiale est un guide de politique utile, qui aide les pays à recenser les problèmes et à améliorer la conjoncture des investissements. Une récente étude de la Banque mondiale a fait état d'un net déclin de la pauvreté en Amérique latine et de la croissance de la classe moyenne ces 10 dernières années. Si dans certains pays, le succès est imputable à l'envolée du cours des ressources naturelles, il s'explique dans d'autres par des réformes institutionnelles qui ont engendré une croissance durable à long terme.

32. **M^{me} Mohamadieh** (Observatrice de l'ONG arabe Network for Development) dit que si la mobilisation et la libération des ressources nationales sont essentielles au financement du développement, il est également nécessaire de disposer de nouvelles ressources supplémentaires dans des délais prescrits. L'objectif 8 du Millénaire pour le développement, Mettre en place un partenariat mondial pour le développement, a souligné qu'il est important de réviser les mécanismes internationaux de financement de l'aide et de partage des connaissances et de promouvoir la mise en œuvre des objectifs du développement; toutefois, il est regrettable que cet objectif soit mal conçu. Les débats sur le financement du développement et la responsabilité collective au niveau international devraient être axés sur l'instauration d'un environnement porteur, grâce au règlement des problèmes de la dette des pays en développement et au mécanisme de restructuration de la dette souveraine. Il est également important de préserver l'espace politique national qui permet aux pays en développement d'employer différents mécanismes, tels que le commerce et les investissements, pour appuyer l'industrialisation et l'agriculture durable.

33. Pour mobiliser les capitaux privés aux fins de projets de développement durable, il convient d'adopter des politiques d'investissement actives bien conçues, de permettre les transferts de technologies et d'instaurer des relations entre investissements

étrangers, économies nationales productives et secteur privé national. Ceci permettra de disposer d'un cadre juridique favorable à l'investissement et d'un régime révisé de l'investissement mondial, qui établira un équilibre entre les droits et les responsabilités des investisseurs et le droit de réglementation des pouvoirs publics. Enfin, les parties prenantes doivent se pencher sur la tendance tendant à privilégier l'investissement à court terme plutôt que les investissements étrangers productifs à plus long terme dans les pays en développement, ce qui a accru l'incertitude et le risque.

34. **M. Gyan** (Observateur du Africa Development Interchange Network) dit que son organisation, en sa qualité de membre du Comité d'ONG sur le financement du développement, s'est félicitée du caractère multipartite du processus de financement pour le développement. Toutefois, même si l'on s'emploie à faire participer diverses parties prenantes au processus, il existe de nombreux obstacles. On tend à réduire les débats relatifs au financement du développement à une question de financement commercial mais l'Africa Development Interchange Network estime qu'il faudrait faire davantage pour mobiliser le capital social, obtenir le concours des sociétés et traiter de leurs problèmes. Alors que l'on s'attache à intégrer le développement durable aux opérations commerciales, les investissements continuent à être effectués sur une base volontaire. Il serait préoccupant que, dans une tentative de recenser des ressources novatrices, les États fassent appel au seul secteur privé, dont la priorité est la rentabilité. Le Africa Development Interchange Network invite instamment les institutions à investir dans la société civile; des citoyens socialement conscients qui participeraient à ce processus pourraient aider à modifier le statu quo.

35. **M. Hermida Castillo** (Nicaragua), s'associant aux déclarations des représentants du Pérou, du Brésil et de la Chine, est particulièrement préoccupé par les obligations différenciées qu'ont les pays développés d'appuyer le développement et d'éliminer la pauvreté dans les pays en développement et par le rôle dominant que l'entreprise privée devrait jouer dans le développement durable. L'un des plus grands obstacles à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement a résidé dans l'absence de volonté politique des pays développés d'honorer leurs obligations. Le même problème se pose s'agissant des changements climatiques, pour lesquels on a constitué

un « fonds vert » sans le doter d'un financement. Les pays développés doivent honorer leurs obligations pour que puissent être réalisés les objectifs internationaux, en particulier en matière de développement durable. À cet effet, il est essentiel que le Comité intergouvernemental du financement du développement durable soit constitué dans les meilleurs délais.

Débat thématique plénier sur le thème 3 : Partenariat mondial pour le développement dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015

a) *Exposé de M. Jos Verbeek, Économiste principal, Banque mondiale*

36. **M. Verbeek** (Économiste principal, Banque mondiale), présentant le Global Monitoring Report 2013 et projetant conjointement des images numérisées, dit qu'il a été demandé à l'équipe en 2013 d'examiner des éléments qui, outre de contribuer à atteindre les objectifs actuels, fourniraient des enseignements pour le cadre de développement pour l'après-2015. L'analyse thématique a donc été axée sur les différences en matière de réalisation des objectifs entre les villes et les campagnes et a examiné le rôle de l'urbanisation, compte tenu du fait que quelque 96 % de la population du monde en développement, dont le nombre devrait augmenter de 1,4 milliard d'habitants d'ici 2030, vivra dans des zones urbaines. Tout comme lors des années précédentes, le rapport examine si l'environnement macroéconomique est propice à la réalisation des Objectifs : les conclusions confirment cette hypothèse, mais il est néanmoins utile de suivre certaines questions. La croissance moyenne projetée dans les pays en développement jusqu'en 2015 est d'environ 5,7 %, soit un peu moins que les projections de 2012 mais près du quintuple de la croissance escomptée dans le monde développé.

37. Le rapport 2013 examine la mesure dans laquelle les différences de degré d'agglomération dans les pays pourraient expliquer les différences des résultats macroéconomiques. Lorsqu'on les compare, les cartes des pays à revenu faible, intermédiaire et élevé et des pays à agglomération faible, intermédiaire et élevée font apparaître des analogies qui suggéreraient qu'existe une relation entre agglomérations et développement. En dépit des progrès sur la voie de la réalisation des Objectifs, 4 des 21 objectifs ayant été atteints bien avant les délais prescrits, l'autosatisfaction n'est pas de mise. Il ressort des analyses actuelles qu'en l'absence d'une nette

accélération des progrès, un petit nombre des objectifs restants seront atteints. L'analyse au niveau des pays fait apparaître un tableau sombre et varié. Alors que l'on pourrait s'attendre à ce que l'objectif relatif à l'égalité des sexes soit atteint dans le monde, il ne devrait être réalisé que dans la moitié des pays examinés. Les perspectives laissent encore plus à désirer s'agissant des objectifs qui ne seront vraisemblablement pas atteints dans le monde : on escompte que 18 pays parviendront à réduire la mortalité infantile; certains sont proches de réaliser divers autres objectifs et pourraient bien le faire avant 2015, si les progrès s'intensifient; 20 devraient réduire la mortalité infantile entre 2015 et 2020 et sont d'éventuels candidats à une accélération ciblée.

38. L'agglomération, l'urbanisation et l'augmentation des revenus sont liées : les zones urbaines réussissent davantage à atteindre les objectifs et connaissent des moindres taux de pauvreté extrême que les zones rurales. Les données 2008 de la Banque mondiale indiquent que le taux de pauvreté urbaine est de 11,6 %, soit nettement moins que le taux de pauvreté en milieu rural, 29,4 %. On observe des tendances analogues s'agissant de l'assainissement de base – 80 % des habitants des villes contre 50 % des habitants des campagnes avaient accès aux lieux d'aisance en 2010, ce qui est imputable en partie au moindre coût des services, en conséquence des économies d'échelle. S'agissant de l'achèvement de l'enseignement primaire, si l'écart entre les villes et les campagnes n'est pas important, la qualité de l'enseignement est souvent inférieure dans les zones rurales, où le taux d'absentéisme des enseignants est plus élevé et où il est plus difficile d'attirer des enseignants. En outre, si les établissements peuvent se situer dans un large éventail allant de villages à des méga-villes, les pauvres vivent majoritairement dans les zones rurales et dans des petites villes.

39. Lorsque l'urbanisation est correctement gérée, les villes deviennent des centres de prospérité économique et d'inclusion sociale, abritent des emplois bien rémunérés et permettent de meilleurs résultats s'agissant des Objectifs; à l'inverse, une mauvaise administration favorise l'accroissement des taudis et de la pollution, ce qui compromet les réalisations durement acquises en matière de développement. Les pays en développement et les responsables doivent comprendre la dynamique entre les villes et les campagnes dans le développement et en tenir compte.

Il conviendrait donc de favoriser et non pas d'entraver l'urbanisation ainsi que la mobilité, en particulier dans les pays où l'urbanisation est faible.

40. En premier lieu, il faudrait favoriser l'urbanisation grâce à une stratégie intégrée comportant une planification préalable inclusive, dans le cadre de laquelle on élaborerait des projets d'investissement prioritaires, ce qui permettrait aux pouvoirs publics et aux administrations municipales de les contrôler et ne les placerait pas à la merci des financiers privés ou des donateurs qui n'ont pas toujours les mêmes priorités. Toutefois, cela constituerait un défi pour les petites villes dotées de ressources et de moyens limités. En effet, près d'un milliard de personnes vivent actuellement dans des taudis, en conséquence de la mauvaise gestion de l'urbanisation par le passé. Le rapport recense diverses mesures afin d'aider à améliorer la vie des habitants des taudis, qui doivent souvent payer les services plus chers, ce qui détériore encore leurs conditions de vie déjà médiocres.

41. En deuxième lieu, s'agissant de la facilitation de la mobilité nationale, en particulier dans les pays où le taux d'urbanisation est encore faible, l'accent devrait être mis sur la fourniture de services dans les domaines de la santé et de l'éducation, qui améliorent le capital humain dans les zones rurales et urbaines. De la sorte, les migrants vers les zones urbaines seraient mieux préparés à occuper un emploi et la productivité rurale serait améliorée. Il n'est pas recommandé de mettre l'accent sur les Objectifs relatifs aux réseaux d'infrastructures, compte tenu des ressources limitées et de la nécessité d'établir des priorités; il pourrait être préférable d'améliorer les possibilités des pauvres plutôt que d'investir dans des zones appauvries qui pourraient être sources d'exode rural.

42. S'agissant des pays déjà urbanisés où la productivité rurale est quasi optimale, il est évident que, si l'on dispose des ressources nécessaires, l'objectif devrait être de fournir de services relatifs aux Objectifs au même niveau dans les zones urbaines et dans les zones rurales. En outre, dans certains pays, des services en réseau, tels que l'eau et l'assainissement pourraient constituer des goulets d'étranglement et avoir des incidences sur les résultats en matière de santé; en conséquence, ils devraient être pris en compte. Des mécanismes novateurs, dont des partenariats public-privé sont apparus dans les zones rurales pour fournir des services à un coût réduit, sans

nécessiter d'investir massivement dans un réseau. Il faut également tenir compte du fait que la lenteur du processus de migration signifie qu'il convient d'égaliser dans une certaine mesure le niveau des services entre zones urbaines et zones rurales. Du fait de la prévalence des pauvres dans les zones rurales, il est nécessaire d'élaborer des politiques de développement rural pour améliorer la productivité des exploitants agricoles et les relier aux débouchés urbains. Ces facteurs montrent bien qu'il est nécessaire de tenir compte du fait que des solutions spécifiquement adaptées à chaque pays permettent le plus efficacement d'atteindre les Objectifs en matière de fourniture de services.

43. Une urbanisation bien gérée est un vecteur de progrès et il conviendrait d'encourager la mobilité à cet effet. Si le but doit être d'atteindre les Objectifs, quel que soit l'emplacement géographique, il peut être utile, en raison des contraintes budgétaires, de s'attacher aux Objectifs qui contribuent à l'existence de capital humain mobile. Il importe de veiller en permanence à améliorer la productivité agricole et les relations entre les villes et les campagnes, car de nombreux pauvres demeureront quelque temps dans les zones rurales.

*b) Exposé de M. Richard Kozul-Wright,
Administrateur chargé de la Division
de la mondialisation et des stratégies
de développement, Conférence des Nations Unies
sur le commerce et le développement*

44. **M. Kozul-Wright** (Administrateur chargé de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) dit que l'expérience accumulée par la CNUCED pendant 50 ans et son riche patrimoine en matière de traitement des défis de développement peuvent apporter une contribution décisive aux débats menés à l'échelle du système à propos du programme de développement pour l'après-2015. Le rapport établi à l'intention du Secrétaire général de l'ONU, intitulé « Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous » a souligné que pour que l'avenir soit véritablement prospère, inclusif et durable, il faudra rompre avec les habitudes.

45. Le succès des objectifs du Millénaire pour le développement ne saurait uniquement être attribué à l'efficacité avec laquelle ils ont permis de mobiliser les flux d'aide, mais plutôt à l'association de l'augmentation des flux d'aide et de notions politiques

rationnelles qui rejettent nombre des politiques d'ajustement structurel proposées par le Consensus de Washington. Un facteur essentiel a été la conjoncture économique internationale particulièrement favorable au début du millénaire, où les flux de capitaux, les possibilités d'exportation et les transferts de fonds entre autres ont tous évolué en faveur des pays en développement, suscitant une période de croissance vigoureuse et dans certains cas sans précédent dans toutes les régions en développement. Les relations économiques internationales ont été dominées par la montée de marchés financiers et de flux de capitaux non réglementés, à l'avantage de la région de l'Asie de l'Est alors que la plupart des pays en développement étaient encore plus à la traîne en conséquence de la désindustrialisation, de l'augmentation du secteur informel, de l'effondrement de l'investissement public, de cycles de surchauffe et de dépression et de chocs financiers répétés.

46. Alors que les pays avancés se relèvent de la crise due à la bulle informatique en tirant parti des ambiguïtés de la mondialisation impulsée par les finances – grâce à l'association de politiques budgétaires et monétaires assouplies, à un endettement sans précédent et à l'augmentation du prix des avoirs – l'augmentation des déficits des comptes courants, les investissements à haute rentabilité et à fort coefficient d'endettement et l'incitation à optimiser les profits à court terme des entreprises pour satisfaire les actionnaires ont stimulé la croissance dans le Sud émergent qui, bien que suggérant de fortes pressions concomitantes en faveur des OMD, a été fragile : la croissance annuelle moyenne de l'économie mondiale a décliné régulièrement dans son ensemble d'une décennie à l'autre. En dépit d'interventions coordonnées face à la crise, la croissance est devenue anémique dans le Nord, mais plus forte dans le Sud. En conséquence la croissance, en particulier la croissance inclusive et durable, doit être un élément central de tout programme de développement pour l'après-2015 digne de ce nom.

47. Même si l'on comprend mieux la manière dont l'extension du secteur financier et la montée généralisée des inégalités ont contribué aux distorsions qui ont engendré la crise économique, on constate de nombreux signes décourageants d'un retour aux habitudes, -augmentation des déséquilibres mondiaux, bulles spéculatives et commercialisation excessive d'instruments financiers toxiques. En outre, l'évolution

vers l'austérité et la résistance à des réformes financières sérieuses entravent la croissance dans les économies avancées. Si la menace du protectionnisme ne s'est pas matérialisée, le multilatéralisme recule sur plusieurs fronts. La conjoncture actuelle diffère manifestement de celle qui existait lors de la conception des Objectifs. En outre, le cadre des OMD ne peut pas permettre de saisir les risques et les dangers systémiques qui pourraient entraver, compromettre ou faire échouer les perspectives de développement. En conséquence, il convient d'examiner soigneusement certaines des notions de base sur lesquelles repose la réflexion relative aux défis à relever.

48. Tous les pays en développement doivent passer par les étapes de la transformation structurelle pour combler les écarts économiques et sociaux avec les pays développés. L'urbanisation en l'absence d'industrialisation, qui ne fait pas encore partie intégrante du programme de développement pour l'après-2015, est néanmoins vouée à causer des problèmes majeurs. De même, les questions de l'environnement et des droits de l'homme doivent être au centre de cette discussion, tout comme la durabilité économique, la création de cercles économiques vertueux et la productivité. Pour relever le défi plus général qui consiste à préserver ces cercles vertueux dans un contexte de changements climatiques et d'urbanisation nécessitera d'abandonner des approches universelles de politique, de promouvoir la bonne gouvernance et d'examiner toutes la gamme des politiques disponibles.

49. La communauté internationale doit continuer à trouver des moyens de combler les lacunes, de corriger les biais et d'atténuer les risques posés par une économie mondiale interdépendante déséquilibrée qui entrave la transformation structurelle et la croissance inclusive. Pour mieux intégrer l'Objectif 8 avec un programme de développement inclusif et durable, il convient de procéder à un examen fondamental du partenariat mondial. Pour relever les défis qu'entraîne « l'avenir que nous souhaitons », il faudra des mesures collectives spécifiques, une confiance substantielle entre parties prenantes et des initiatives hardies aux niveaux national et international. Toutefois, la croyance selon laquelle les règles ne s'appliquent pas à tous ou peuvent être contournées a sapé la gouvernance efficace de l'économie mondiale. La mondialisation animée par le secteur financier a érodé les contre-

pouvoirs, détourné la croissance en faveur des privilégiés, gaspillé les ressources et échoué à mobiliser l'investissement pour relever les défis du monde actuel.

50. La CNUCED préconisé de donner aux pays en développement davantage voix au chapitre, davantage de ressources et plus de marge de manœuvre politique. Une association modifiée de mesures de relance, de mesures réglementaires et de mesures de redistribution pourrait susciter le rééquilibrage nécessaire et être bénéfique aussi bien pour les pays en développement que pour les pays développés. Il s'agit de dompter le système financier pour qu'il serve l'économie réelle plutôt que de la contrôler.

51. Il a été de tout temps évident qu'un développement stable et inclusif est incompatible avec la spéculation du marché, les cycles de forte expansion et de récession et les programmes d'austérité consécutifs. Il est révélateur que les économies du Sud qui ont réussi ont évité de tels dangers. Des réformes restent nécessaires pour renforcer les flux de capitaux cycliques avec un financement prévisible de longue durée pour le développement, restaurer la stabilité des marchés des changes et appuyer des ajustements macroéconomiques expansionnistes. Une surveillance et une réglementation renforcées à tous les niveaux restent nécessaires et il pourrait être utile d'examiner de nouvelles dispositions institutionnelles. La coopération financière régionale, en dépit des actuelles difficultés de la zone euro, aurait un rôle plus important à jouer dans un système international plus équilibré.

52. La CNUCED fait preuve d'un optimisme prudent s'agissant du potentiel de la coopération Sud-Sud, car les économies émergentes, tous comme les autres pays en développement, doivent relever des défis redoutables, dont les pièges associés aux revenus moyens, qui nécessiteront d'importants efforts nationaux de développement. Il continuera donc à incomber aux pays avancés et aux institutions multilatérales de faire en sorte que le contexte international soit adapté au financement d'investissements de l'ampleur nécessaire pour assurer l'avenir que chacun souhaite.

c) Exposé de M. Shishir Priyadarshi, Directeur de la Division du développement, Organisation mondiale du commerce

53. **M. Priyadarshi** (Directeur de la Division du développement, Organisation mondiale du commerce) dit que les investissements sont préférables à l'aide, puisqu'ils suscitent une croissance durable de longue durée que des années d'assistance ne permettraient pas d'obtenir. La croissance économique doit être un volet robuste du programme de développement pour l'après-2015. De fait, elle est essentielle à la réalisation d'une égalité véritable, de la démarginalisation des sexes, des droits de la personne et de la paix.

54. Deux sources particulières fournissent des orientations à ce sujet. Des données empiriques émanant de la Commission de la croissance et du développement ou « Commission de la croissance » signalent une corrélation entre un développement humain rapide de grande ampleur et un taux moyen élevé de croissance économique. Les pays qui atteignent de tels taux de croissance ont fait face avec succès aux préoccupations en matière de développement et partagent plusieurs caractéristiques : une bonne équipe dirigeante nationale, une affectation des ressources fondée sur le marché et surtout le recours à l'économie mondiale ouverte pour stimuler le développement. De même, le récent rapport des Nations Unies sur le développement humain a montré que dans les pays dont l'indice de développement humain a nettement progressé entre 1990 et 2012, la part du commerce par rapport à la production est élevée et a augmenté, que ces pays ont plusieurs partenaires commerciaux et enregistrent des recettes élevées à l'exportation par habitant, éléments qui suggèrent tous une corrélation positive entre l'ouverture des échanges mondiaux et l'augmentation du développement humain.

55. S'il n'existe pas une relation causale unique, ne pas prendre en compte la croissance économique dans le programme de développement pour l'après-2015 constituerait une erreur pour deux raisons : sur le plan technique, il existe un parallèle entre le programme de croissance économique et les objectifs sociaux atteints; sur le plan politique, il incombe aux gouvernements de satisfaire les aspirations de la population en matière de croissance économique. Le nouveau programme de développement doit donc refléter ces enseignements. Si les politiques ont varié, l'économie mondiale ouverte a stimulé la croissance de diverses manières.

56. Une croissance économique diversifiée et soutenue associée à la création d'emplois productifs constituera un moyen essentiel d'atteindre les objectifs

généraux de tout programme de développement. La raison d'être du nouveau programme de développement et les objectifs essentiels recensés pour le programme de développement pour l'après-2015 se renforcent mutuellement; la croissance économique et la stabilité sont liées au développement, à la paix et à la sécurité et à la diminution des conflits sociaux.

57. **Le Président** dit que plutôt que d'avoir besoin d'aide, les pays nécessitent l'appui et la prise de conscience de politiques rationnelles ainsi que des milieux propices à l'investissement et au développement des échanges. Il appelle l'attention sur certains des éléments de discussions proposés au chapitre III de la note du Secrétaire général (E/2013/52) s'agissant du partenariat mondial pour le développement.

Dialogue interactif

58. **M. Studart** (Administrateur suppléant pour le Brésil, la Colombie, l'Équateur, Haïti, le Panama, les Philippines, la République dominicaine, le Suriname, et Trinité-et-Tobago, Banque mondiale) dit que dans son pays, le Brésil, et dans d'autres pays de la région, ce n'est pas la croissance qui a suscité la prospérité mais plutôt l'inclusion socioéconomique et le partage des richesses. Ce processus dynamique, outre d'améliorer les conditions de vie de la population en général et des pauvres en particulier, a permis d'accroître la participation des citoyens et leur maîtrise du processus de développement et en conséquence leur a fait davantage prendre conscience des problèmes relatifs au climat et à la viabilité écologique. Assurer le partage de la prospérité constitue l'un des principaux mandats de la Banque mondiale. Il est temps que la communauté internationale change sa manière de voir : la croissance sous sa forme passée n'est pas viable et doit être plus équilibrée. Privilégier la croissance ne suscitera pas un développement durable et inclusif pour tous, mais concevoir le développement sous l'angle de l'inclusion sociale et économique nécessitera beaucoup d'efforts et d'investissements, notamment en termes d'accès aux finances et aux services publics. Il n'en reste pas moins que c'est la voie à suivre. Le Conseil économique et social et d'autres organes internationaux devraient donner une importance accrue à la réduction des inégalités en tant que pilier du développement durable.

59. **M^{me} Samuels** (Observatrice de la Global Clearinghouse for Development Finance, parlant en sa

qualité de Vice-Présidente du Business Sector Steering Committee), évoquant les problèmes de financement du secteur public dit qu'à l'heure actuelle, il s'agit manifestement de définir les rôles, les délais et les orientations à appliquer dans la mise en œuvre de la feuille de route. Lorsqu'on cherche à redéfinir le partenariat public-privé, il existe six domaines concrets dans lesquels des mesures de partenariat pourraient sensiblement améliorer la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, au moyen de techniques qui ont fait leurs preuves dans le monde des finances privées et pourraient être appliquées à tout type de projet, qu'il s'agisse d'infrastructure ou d'agriculture.

60. En premier lieu, le secteur public a encore beaucoup à apprendre du secteur privé en matière d'élaboration plus efficace des projets. Compte tenu du principal problème au niveau des pays, à savoir l'absence de projets pouvant bénéficier de concours bancaires, il convient de s'employer davantage à élaborer des plans d'action et des modèles financiers pour les projets, illustrant les flux de liquidités pour démontrer la rentabilité. Des études techniques indépendantes sont nécessaires pour valider les sources d'apport et les marchés des projets, afin de concevoir des produits commercialisables. En deuxième lieu, les projets doivent être structurés de manière à atténuer les risques. On manque de sociétés de projets, technique ayant fait ses preuves dans le cadre de laquelle on crée des sociétés distinctes pour mettre les recettes à l'abri, tout en veillant à rémunérer comme il convient les banques et les investisseurs. En troisième lieu, il convient de structurer les marchés spécifiques avec les fournisseurs de manière à faire face aux risques. En quatrième lieu s'agissant de l'atténuation des risques, on utilise très insuffisamment des mécanismes tels que les crédits partiels qui existent en grande quantité et les garanties des banques qui financent les prêts, faute de disposer de projets adaptés et de conseils financiers sur l'emploi de ces mécanismes. En cinquième lieu, on ne dispose pas des compétences consultatives financières nécessaires pour présenter une documentation financière relative aux projets, comme par exemple des descriptifs d'offre à l'intention des banques et des investisseurs. En sixième lieu, les administrations locales et les organismes publics nationaux chargés de collaborer avec les investisseurs privés doivent être stimulés pour instaurer l'environnement commercial porteur décrit dans le Consensus de Monterrey. Cette méthode à six volets est mise à l'essai dans le cadre

d'une initiative relative au financement local réalisée par le Fonds d'équipement des Nations Unies.

61. **M. Yamazaki** (Japon) dit que le programme de développement pour l'après-2015 assurera un développement durable uniquement si l'on s'emploie à mobiliser toutes les parties prenantes. Pour que l'Organisation des Nations Unies serve de catalyseur à des partenariats mondiaux, elle doit présenter un ensemble d'objectifs et d'indicateurs, clairs, simples et quantifiables. Elle devrait également veiller à établir des relations entre tous les organismes du système -en particulier le Forum politique de haut niveau et le Conseil économique et social- et instaurer un débat efficace et cohérent sur le financement du développement durable et la création d'un nouveau partenariat mondial. Alors que la communauté internationale examine le financement d'un partenariat mondial, il convient d'avoir à l'esprit que les sources publiques et privées de financement du développement, autres que l'APD classique, telles que l'investissement étranger direct et les transferts de fonds de l'étranger ont vu leur qualité, leur quantité et leur importance croître et qu'elles modifient le panorama du développement mondial.

62. En 2011, l'APD mondiale s'est établie à 133,5 milliards de dollars mais le montant total des flux financiers en direction des pays en développement a été supérieur à 2,1 million de millions de dollars; on voit donc que l'APD n'a représenté que 6 % des courants totaux. Cela suscite la question fondamentale de savoir comment l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer un rôle clé en encourageant et en accroissant diverses sources de financement. Les États Membres devraient parvenir à un accord politique pour améliorer la qualité et la quantité des fonds publics, dont les fonds nationaux, l'APD, et la coopération Sud-Sud pour attirer et mobiliser le financement privé.

63. Il pourrait également être utile de se pencher activement sur les questions de la bonne gouvernance, de la primauté du droit et de la prévention des conflits et des catastrophes. Dans les domaines des maladies infectieuses et des changements climatiques, un financement sectoriel pourrait être plus utile qu'une approche globale, car il crée des incitations en faveur d'un accroissement du financement. On peut voir un exemple de succès dans le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme qui a permis d'accroître la mobilisation des ressources nationales et d'abaisser le prix des médicaments.

Rappelant qu'en 2009, lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Copenhague, le Japon a annoncé qu'il verserait 15 milliards de dollars sur trois ans aux fins de l'octroi aux pays en développement d'un financement de courte durée relatif aux changements climatiques, en associant les financements publics et privés, M. Yamazaki rappelle que son pays a effectivement versé 17,4 milliards de dollars, soit près de 40 % du montant total des contributions mondiales.

64. **M^{me} Menton** (Observatrice du Virginia Gildersleeve International Fund) dit que l'on sait bien que la promotion des femmes dans la société a des incidences positives sur les résultats de développement et qu'il est nécessaire de réaffirmer l'engagement de les aider à atteindre leur plein potentiel en accordant la priorité à l'Objectif 3 et en éliminant les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire. Il faut prendre des mesures en vue d'assurer la mise en place de partenariats novateurs associant pouvoirs publics, secteur privé et société civile, de sorte que les fonds atteignent les personnes qui en ont le plus besoin. Le Virginia Gildersleeve International Fund présente un certain nombre de recommandations, consistant notamment à mettre en œuvre une approche multipartite totalement inclusive à toutes les étapes du programme de développement pour l'après-2015, de sorte que les mouvements féminins et sociaux participent véritablement à la conception, à l'exécution, au contrôle et à l'évaluation de politiques et de programmes de développement. En outre, il convient de donner davantage de place à l'ONU aux plus petites ONG et de concevoir des mécanismes et des partenariats pour allouer le financement ciblé, de sorte à prendre en compte les problèmes à la base, en particulier lors des débats sur le cadre de développement pour l'après-2015. Il faut dispenser l'appui nécessaire pour que les ONG à la base puissent accroître leur efficacité, leur efficience et leur responsabilisation ainsi que leurs relations avec les organisations donatrices.

65. **M. Zinsou** (Bénin) dit que les objectifs du Millénaire pour le développement ont été imposés en tant que normes universelles, sans qu'il soit tenu compte de la situation de départ des pays et sans mesure spécialement adaptées aux pays. Des handicaps systémiques résultent du rôle de fournisseur de matières premières et de consommateur de produits fabriqués à l'étranger et la pauvreté ne sera jamais

éliminée tant que les pays assumeront de ce double rôle. Les matières premières doivent être transformées sur place, ce qui accroît la valeur ajoutée par les pays en développement. Il convient de trouver des sources décentralisées d'énergie pour améliorer le niveau de vie et la productivité dans les villages. Le renforcement des capacités est également nécessaire : pour contrebalancer la pléthore de diplômés en sciences sociales et expérimentales en milieu urbain, le Gouvernement béninois, sans attendre l'aide extérieure, a émis une obligation en vue d'aider les jeunes formés à l'entrepreneuriat et à l'agriculture. L'urbanisation n'est pas une solution. Il ne faut pas contraindre les populations rurales à s'implanter ailleurs mais plutôt leur fournir des services sociaux de base pour améliorer leur niveau de vie et l'accès aux techniques modernes. Les pays pauvres ont besoin de s'industrialiser : il n'est pas temps d'affaiblir l'ONUDI. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, qui peuvent fortement contribuer à promouvoir l'industrialisation devraient bénéficier d'un appui. Les organisations financières internationales devraient axer leurs politiques sur ces aspects, et mobiliser des ressources pour aider les pays à mettre en œuvre leurs priorités.

66. **M^{me} El-Badrawi** (Observatrice de l'Egyptian Centre for Economic and Social Rights) dit qu'il ne sera pas possible d'atteindre les objectifs du programme de développement pour l'après-2015 si l'on n'est pas conscient de la nécessité d'une réforme structurelle véritable afin d'instaurer une cohérence politique entre la gouvernance de l'ordre économique international et une vision du développement international. La vague d'austérité économique fait obstacle à la croissance économique et sociale, en particulier dans les pays qui ont connu le Printemps arabe et doivent maintenant affronter des difficultés économiques, sans filet de sécurité sociale efficace. Les mesures d'austérité contredisent directement l'Objectif 1 relatif à l'élimination de la pauvreté, alors même que la perspective 2010 du programme de développement a renforcé cet objectif, le Fonds monétaire international recommande de diminuer la dépense publique. Le droit au cadre de développement devrait être élargi pour inclure des questions relatives à la gouvernance économique. M^{me} El-Badrawi demande également de la transparence en ce qui concerne la dépense publique relative aux objectifs du Millénaire pour le développement et aux autres objectifs de développement ultérieurs. Enfin, en ce qui concerne les

relations entre la paix et la sécurité et le développement, il convient de faire preuve de prudence s'agissant de la situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. L'emploi de solutions sécuritaires pour faire face aux frustrations économiques et sociales ont en fait intensifié l'instabilité et suscité des révoltes dans certains pays.

67. **M^{me} Brandt** (Administratrice pour le Danemark, l'Estonie, la Finlande, l'Islande, la Lettonie, la Lituanie, la Norvège et la Suède, Banque mondiale) dit que si l'on s'est beaucoup penché sur le programme pour l'après-2015 au cours de la présente séance, on n'a pas prêté beaucoup d'attention à l'accélération des progrès sur la voie de la réalisation des Objectifs existants. Aucun objectif n'a été atteint dans un État fragile ou victime de conflits. Il convient donc de redoubler d'efforts avant 2015, particulièrement pour garantir la crédibilité de la communauté internationale lorsqu'elle élaborera le prochain cadre de développement. Les pays doivent favoriser des politiques de croissance soutenues, inclusives et durables, investir dans le capital humain et promouvoir des politiques favorables au secteur privé. Les partenaires de développement pourront collaborer lorsque de telles politiques seront en place. Une participation accrue du secteur privé est souhaitable et la Banque mondiale est bien placée pour mobiliser des synergies public-privé. Une collaboration plus efficace sur le terrain entre le système des Nations Unies et le Groupe de la Banque mondiale est nécessaire pour optimiser les incidences du développement. La Banque mondiale escompte poursuivre sa collaboration avec le Conseil économique et social et compléter le dialogue officiel par des entretiens plus informels, interactifs et pragmatiques.

68. **M^{me} Camacho** (Mexique) dit que le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha fournissent d'importants points de référence lorsqu'on s'attache au plan international à résoudre les problèmes du financement pour le développement, de la gouvernance mondiale et du partenariat mondial pour le développement. Un des objectifs de l'approche holistique a été de stimuler un cadre de politiques cohérentes, étroitement lié à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Consensus de Monterrey demeure important pour le programme de développement pour l'après-2015. Ce programme devrait viser à éliminer la pauvreté dans le monde en promouvant des priorités telles que les réformes

structurelles pour corriger les déséquilibres et créer des emplois, l'utilisation efficace des ressources et l'établissement d'un plancher de protection sociale et écologique, tout en mettant l'accent sur des questions transversales telles que le financement et la gouvernance. La nouvelle stratégie de financement du développement durable doit être fondée sur le programme de financement du développement, prendre en compte les mécanismes de financement existants, les sources publiques et privées et les mécanismes de financement novateurs pour favoriser la coordination et éviter les doubles emplois. Le programme global de Monterrey pourrait servir de base aux discussions sur la mise en œuvre et à la détermination de tous de conclure un pacte véritable aux fins du développement. Un partenariat mondial réussi aux fins du programme de développement pour l'après-2015 devrait porter sur le financement, la mise en œuvre, le suivi et la prise de décision. Le Conseil économique et social est bien placé pour animer ce suivi, qui devrait compléter le Forum politique de haut niveau.

69. **M. Tong-Q Lee** (République de Corée) dit que le panorama du développement a évolué en raison de la prolifération des intervenants, des programmes et des ressources. Le nombre des donateurs a décuplé au cours des 50 dernières années mais les ONG et le secteur privé représentent actuellement 80 % des flux de capitaux à destination des pays en développement. Ce changement suscite de nouvelles possibilités mais aussi de nouvelles difficultés pour la coopération internationale. Même si l'on s'accorde sur le programme de développement pour l'après-2015 et sur le fait qu'il doit orienter la future coopération aux fins du développement, la réalisation de ces objectifs sera fonction de leur mode de mise en œuvre. Il est donc nécessaire d'assurer une mise en œuvre cohérente et efficace, la coordination entre donateurs et, dans le même temps, des synergies entre les donateurs traditionnels et nouveaux. Un partenariat vigoureux devrait être établi entre organismes et États pour créer un environnement porteur aux fins du développement. Un partenariat mondial de développement devrait être fondé sur le principe de la maîtrise par les pays et comporter un programme à l'intention des parties prenantes. C'est légitimement que l'ONU peut être chef de file du contrôle mondial du programme pour l'après-2015.

70. **M. Ovalles-Santos** (Observateur de la République bolivarienne du Venezuela) dit que le rôle

du secteur privé a fait l'objet de nombreuses résolutions dans lesquelles l'Assemblée générale a demandé d'agir et de participer davantage pour réglementer le marché dans l'intérêt public et a pris conscience de la nécessité de mieux réglementer les marchés financiers. La délégation vénézuélienne estime que l'actuelle crise financière est le résultat de modes de production et de consommation irresponsables et égoïstes, qui s'assortissent d'une profanation systématique de l'environnement et de profonds déséquilibres sociaux. Si les objectifs du Millénaire pour le développement ont aidé à mobiliser des flux d'aide et ont fourni un cadre normatif, une réforme budgétaire, des restrictions aux liquidités et l'application des propositions du Consensus de Washington, déjà dépassées, sont nécessaires. Pour ce qui est de fonder le programme de développement pour l'après-2015 sur le Consensus de Monterrey, celui-ci offre la possibilité d'un dialogue ouvert entre les principales parties prenantes au financement pour le développement. Des problèmes fondamentaux tels que l'instabilité financière, le manque de liquidités et la nécessité de transferts adéquats de technologies persistent. Il est nécessaire de réformer, pour instaurer un environnement économique et financier international plus porteur. Les institutions de Bretton Woods doivent aussi se réformer de l'intérieur et étudier les nouveaux mécanismes de cohérence mondiale, dont un Comité intergouvernemental du financement du développement économique, social et durable afin de renforcer le dialogue entre le Conseil économique et social et les institutions financières internationales.

71. **M^{me} Muchhala** (Observatrice du Third World Network) dit que le programme de développement pour l'après-2015 pourrait marquer un tournant dans la fixation de politiques de développement multilatérales s'il pouvait mobiliser la planète pour qu'elle s'attache véritablement à la mise en œuvre d'un cadre ayant pour objectif la transformation structurelle et démocratique de mécanismes financiers et commerciaux internationaux. Dans cette entreprise, il faudrait réaffirmer l'initiative et le rôle de développement de l'État en matière de formulation et de réalisation des stratégies nationales de développement. Dans la lignée des récentes déclarations du Groupe des 77, M^{me} Muchhala réaffirme un certain nombre de principes fondamentaux : il est essentiel que les stratégies nationales de développement et le cadre pour l'après-2015 prévoient certaines marges de manœuvre

s'agissant de la gouvernance financière; la coopération internationale est vitale; le principe de la responsabilité commune et différenciée est déterminant pour l'application des mesures et la réalisation des objectifs de l'après-2015, les pays développés étant réellement attachés au financement et au transferts des techniques. Les problèmes à court terme ne devraient pas faire obstacle à un attachement à long terme en faveur du développement; la coopération Sud-Sud, bien qu'essentielle, complète la coopération Nord-Sud. Les politiques budgétaires et monétaires macroéconomiques doivent être plus expansionnistes et orienter la dépense publique à long terme vers les infrastructures et les secteurs socioéconomiques, de sorte que les pays ne se limitent pas aux stratégies de développement, compte particulièrement tenu de l'actuelle ère d'austérité. L'économie réelle doit évoluer en faveur d'une croissance animée par les salaires, l'investissement et la production, ce que la CNUCED recommande depuis longtemps pour édifier des secteurs économiques nationaux diversifiés.

72. **M^{me} Woldegiorgis** (Éthiopie) demande aux représentants de l'Organisation mondiale du commerce de fournir des précisions sur l'ensemble de mesures à l'intention des pays les moins avancés qui doivent être examinées lors de la prochaine conférence ministérielle. En effet, faute de disposer d'une offre suffisante et en raison d'entraves non tarifaires, telles que les mesures sanitaires et phytosanitaires, et les obstacles techniques au commerce (OCT), ces pays n'ont pas bénéficié de la Déclaration ministérielle adoptée lors de la sixième Conférence ministérielle tenue à Hong Kong, au cours de laquelle les membres sont convenus de fournir un accès au marché en franchise de droits et sans contingents aux pays les moins avancés. L'intervenante demande donc ce qui est envisagé s'agissant de ces obstacles techniques et de l'édification de la capacité de production de ces pays. Précédemment, des représentants de la Banque mondiale ont évoqué ses objectifs ambitieux mais réalisables tendant à éliminer la pauvreté d'ici à 2013 et à donner davantage de chances aux pauvres. Si l'on examine les tendances, il est manifeste que l'Afrique, en particulier l'Afrique subsaharienne, sont à la traîne; M^{me} Woldegiorgis souscrit à l'opinion selon laquelle la croissance économique et l'industrialisation sont essentielles pour l'élimination de la pauvreté, l'emploi et la croissance. Elle demande donc à ces représentants leurs vues quant à l'importance de l'industrialisation, l'édification de la capacité de production des pays

africains et la manière dont la Banque mondiale escompte atteindre ses objectifs dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015.

73. **M^{me} Mxakato-Diseko** (Afrique du Sud) souligne la primauté du processus intergouvernemental dans les décisions concernant le programme pour l'après-2015. Il est important qu'à mesure que s'approche la date de mise en œuvre du programme, il ne masque pas la nécessité de tenir les promesses et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier en Afrique. L'Afrique du Sud est convaincue que les principes nécessaires pour qu'un partenariat mondial favorise les objectifs de développement durable ont déjà été définis à la Conférence de Rio, en particulier s'agissant des responsabilités communes mais différenciées, des moyens respectifs et de la nécessité pour les pays en développement de disposer d'une marge de manœuvre pour stimuler les efforts en vue de créer des richesses et une croissance inclusive et d'éliminer la pauvreté. Les débats sur la gouvernance doivent être axés sur la nécessité de transformer la gouvernance mondiale. Les décisions des institutions de Bretton Woods ont d'importantes répercussions en Afrique, mais ce continent est sous-représenté dans les structures de prise de décision, et ce bien que l'Afrique subsaharienne demande depuis longtemps un siège supplémentaire au Fonds monétaire international et que des réformes intensives aient été entreprises en Afrique pour se préparer aux investissements promis, assortis de conditions concernant des améliorations.

74. **M. Pirouz-Poulsen** (Observateur de l'Union européenne), citant le rapport du Secrétaire général intitulé « Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies » (A/67/93) dit que le panorama du développement évolue et qu'il devrait en être de même de la coopération pour le développement. Les ressources nationales offrent le plus de marge de manœuvre et devraient donc être la principale source de financement du développement. Toutefois, l'APD demeure cruciale, en particulier pour les pays les moins avancés et joue un rôle de catalyseur dans la mobilisation d'autres sources importantes de financement, telles que l'investissement national privé et l'investissement étranger direct. Pour améliorer l'efficacité et la complémentarité des divers types de financement du développement, il faut encourager la transparence des flux. Les gouvernements devraient

mettre à profit leur marge de manœuvre pour énoncer des priorités nationales et assurer le développement dans des domaines tels que le financement du développement, les échanges, les investissements et les migrations. L'Union européenne se félicite de l'accélération des négociations sur la facilitation des échanges à l'Organisation mondiale du commerce et collabore avec ses partenaires pour que la Conférence de Bali produise des résultats tangibles, fasse progresser le libre échange et fournisse des avantages économiques à tous les membres, en ajoutant chaque année 70 milliards de dollars au PIB mondial, dont les deux tiers seront vraisemblablement affectés aux pays en développement. L'Union européenne incite également les autres participants à collaborer avec le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement en vue de stimuler les efforts internationaux afin de renforcer l'efficacité des ressources, des politiques et des mesures de coordination pour le développement.

75. **M. Greene** (Observateur du United States Council for International Business) dit que du point de vue du monde des affaires, deux éléments essentiels manquent dans l'Objectif 8 : la croissance économique et la bonne gouvernance. Actuellement, on semble mettre l'accent sur l'affectation de l'aide et de l'assistance directe mais, du point de vue du secteur privé, on entend par développement croissance autochtone sans assistance. On n'a pas clairement mis l'accent sur la nécessité de constituer des marchés nationaux, ni sur celles de l'investissement étranger, ce qui n'est pas dans la lignée du Consensus de Monterrey. En outre, il est critique de combler les lacunes en matière de transparence, de primauté du droit et de lutte contre la corruption et de réduire la taille du secteur informel.

76. **Le Président** annonce que ses observations finales seront publiées sur le site Web du Conseil économique et social. Il est certain que les débats ont offert matière à réflexion et que les préoccupations exposées seront examinées et développées plus avant.

La séance est levée à 18 h 20.